



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 11 juillet 2014

INFORMATION MEDIAS

Le service civique : une passerelle vers la vie active pour les 16-25 ans

Le premier comité de coordination du service civique en Polynésie française s'est tenu ce jeudi 10 juillet 2014 au Haut-Commissariat. C'est en qualité de délégué territorial de l'Agence de service civique, que le Haut-commissaire, Lionel BEFFRE, a présidé ce comité aux côtés notamment du Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, Michel LÉBOUCHER, et du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française, représenté par son Président, Cyril TETUANUI, et la déléguée titulaire de la commune de Tumaraa, Lana TETUANUI.

Cette première édition du comité a réuni également les partenaires associatifs et institutionnels du Pays concernés par le dispositif du service civique : Université de la Polynésie française, organismes d'accueil, de formation et d'insertion.

Le comité de coordination a été l'occasion de présenter à ses membres les différents volets du dispositif du service civique et de réaliser un constat chiffré de son application en Polynésie française depuis sa mise en œuvre localement à partir de 2011. Ainsi 229 jeunes ont été employés dans des domaines aussi divers que l'accompagnement des personnes handicapées ou âgées, la prévention routière, la protection de l'environnement, l'aide aux populations sinistrées, etc. Les bénéficiaires sont rémunérés pendant 6 à 12 mois, ils reçoivent une formation aux premiers secours ainsi qu'une carte de service civique qui leur permet d'obtenir des avantages équivalents à ceux octroyés aux étudiants.

Le comité a adopté plusieurs axes d'action visant à impulser une nouvelle dynamique à ce dispositif qui reste encore insuffisamment connu du grand public et donc peu utilisé en Polynésie française. Le principal axe de développement se traduit par la mise en œuvre d'une politique de promotion partenariale qui mobilise le service de l'emploi du Pays (SEFI), les communes (Centre de gestion et formation) et l'Etat.

Le second axe d'action retenu par le comité consiste à associer l'outil du service civique aux efforts réalisés pour lutter contre le décrochage scolaire et l'illettrisme.

Une deuxième réunion du comité de coordination devrait se tenir d'ici la fin de l'année pour évaluer les actions mises en œuvre.

Tous les renseignements utiles pour s'engager au titre du service civique se trouvent dans la brochure ci-jointe qui précise les modalités pour candidater dans le cadre de cette démarche citoyenne.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

LE CHOIX ENTRE DE TRÈS NOMBREUSES MISSIONS

Le Service Civique permet d'agir partout en France métropolitaine, en Outre-mer ou à l'étranger dans les domaines que vous souhaitez. Vous pouvez par exemple ...

- ACCOMPAGNER DES PERSONNES
HANDICAPÉES
- AIDER LES PERSONNES
SANS ABRIS
- RESTAURER DES MONUMENTS
HISTORIQUES
- INFORMER SUR LES RISQUES
AU VOLANT
- PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT
- ORGANISER DES ACTIVITÉS
CULTURELLES
- RECONSTRUIRE AVEC
LES POPULATIONS SINISTRÉES
- SENSIBILISER LES ENFANTS
AUX SCIENCES
- PARTAGER DU TEMPS AVEC
LES PERSONNES ÂGÉES

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DU SERVICE CIVIQUE

Depuis 2011, près de 230 jeunes polynésiens ont été engagés en Service Civique.



RETROUVEZ LE SERVICE CIVIQUE SUR LE WEB

SERVICE CIVIQUE www.service-civique.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.facebook.com/service-civique



twitter.com/#/ServiceCivique



une passerelle vers la vie active



VOUS AVEZ ENTRE
16 ET 25 ANS ?
REJOIGNEZ-NOUS !



LE SERVICE CIVIQUE UN ENGAGEMENT RECONNU

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger

Une mission d'au moins 24h par semaine

Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Indemnisée 60 525 F CFP brut par mois*

Il peut être effectué dans 9 grands domaines au service de l'intérêt général :

- culture et loisirs,
- développement international et action humanitaire,
- éducation pour tous,
- environnement,
- intervention d'urgence en cas de crise,
- mémoire et citoyenneté,
- santé,
- solidarité,
- sport.



Votre engagement de Service Civique est valorisé dans votre parcours de formation ou de recherche d'emploi.

A la fin de votre mission de Service Civique, l'Etat vous remet une attestation : elle officialise l'accomplissement de votre mission et marque la reconnaissance de votre engagement.

* 60 525 F CFP brut par mois pris en charge par l'Etat complétée au minimum à hauteur de 12 666 F CFP net par mois par l'organisme d'accueil. Cette indemnité peut être majorée de 9 778 F CFP net par mois sur critères sociaux.

VOUS VOUS ENGAGEZ... ON VOUS ACCOMPAGNE...

Pour faciliter le déroulement de votre mission, il vous est proposé une phase de préparation et d'accompagnement à sa réalisation.

Par ailleurs, une formation civique et citoyenne et un appui à la réflexion sur votre projet d'avenir sont mis en oeuvre par l'organisme qui vous accueille.

Vous aurez, lors de votre Service Civique, une formation aux premiers secours (brevet PSC1).

Vous recevrez une carte de Service Civique qui vous permettra de justifier votre statut et de bénéficier de certains avantages pendant votre mission.



Si vous bénéficiez de l'aide au logement, vous la conservez pendant le Service Civique.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Pendant toute la durée de votre mission, vous êtes couvert par la CPS (prise en charge de vos dépenses de santé : maladies, maternité...)

OÙ EFFECTUER VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?

Auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics en France métropolitaine et en Outre-mer ou à l'étranger.



COMMENT TROUVER VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?

Répondez directement aux offres de mission mises en ligne sur le site du SEFI

www.sefi.pf

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur le service civique, rendez-vous sur le site du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr